

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 095-219505856-20251002-2025-214-CC

Accusé certifié exécutoire

NUMERO: 2025-214 **DÉCISION DU MAIRE**

Le Maire de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020-063 du 5 juillet 2020, reçue en Sous-préfecture le 7 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2023-076 du 3 avril 2023, reçue en Sous-préfecture le 4 avril 2023, relative à l'approbation du groupement de commande avec la communauté d'agglomération Roissy Pays de France pour la passation du marché de travaux d'entretien, neufs et extraordinaires concernant les installations d'éclairage public, de signalisation tricolore et de mobilier urbain lumineux sur les voies communales ainsi que les voies intercommunales sur l'ensemble du territoire de la commune de Sarcelles,

Vu l'arrêté n° 2022-520 du 05 juillet 2022, reçu en Sous-préfecture le 08 juillet 2022, portant délégation de fonction et de signature à Madame Maïmouna CAMARA, Conseillère municipale pour signer tous actes, arrêtés et décisions se rapportant aux marchés publics,

Vu la décision du Maire n°2023-214 du 25 juin 2023, reçue en Sous-préfecture le 27 juillet 2023, attribuant la réalisation de travaux d'entretien, de travaux neufs et extraordinaires concernant les installations lumineuses alimentées en énergie électrique de l'éclairage public, de la signalisation lumineuse tricolore et du mobilier urbain lumineux, ainsi que la pose et dépose des illuminations festives de fin d'année sur les voies communales sur l'ensemble du territoire de la Ville de Sarcelles à la société CEGELEC, pour deux ans à compter du 7 août 2023 pour un montant global et forfaitaire annuel de 178106 €HT et un montant annuel en accord-cadre à bons de commande de 1200 000 €HT,

Vu la décision du Maire n°2025-147 du 7 juillet 2025, reçue en Sous-préfecture le 10 juillet 2025 portant sur l'avenant 1 au contrat d'un montant de 29 684,33 €HT d'augmentation du marché et d'une prolongation d'exécution de deux mois,

Considérant l'impossibilité pour la ville de Sarcelles de conclure un nouveau marché avant l'échéance du présent marché le 6 octobre 2025,

Considérant la continuité du service public dans le cadre du bon fonctionnement des services de la ville de Sarcelles, nécessitant une prolongation jusqu'au 6 février 2026 minuit, soit quatre mois supplémentaires avec une augmentation globale du contrat de 3,28 % du marché initial,

DÉCIDE

Article 1: De conclure par avenant 2, une prolongation jusqu'au 6 février 2026 à minuit pour la réalisation de travaux d'entretien, de travaux neufs et extraordinaires concernant les installations lumineuses alimentées en énergie électrique de l'éclairage public, de la signalisation lumineuse tricolore et du mobilier urbain lumineux, ainsi que la pose et dépose des illuminations festives de fin d'année sur les voies communales sur l'ensemble du territoire de la Ville de Sarcelles avec la société CEGELEC, 75 avenue du Président Kennedy à VIRY-CHATILLON (91170).

<u>Article 2</u>: La durée du contrat devait s'achever le 6 octobre 2025 par avenant 1, s'achèvera le 6 février 2026 à minuit, par avenant 2, dans le cadre de la nécessité de continuité de service public et pour le bon fonctionnement des services.

Article 3: D'imputer la dépense sur le budget communal 2025, dans la limite maximum de quatre mois, l'augmentation de la maintenance préventive de 59 368,67 €HT et de la conservation du montant de l'accord cadre à bons de commande annuel de 1200 000 €HT sans augmentation sur les deux mois complémentaires.

<u>Article 4:</u> La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, sis 2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 CERGY PONTOISE CEDEX, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait à Sarcelles, le 29 septembre 2025.

Pour le Maire et par délégation, La Conseillère Municipale, Chargée des Marchés Publics,

Maimouna CAMARA